

Spécialité Perfectionnement sportif mention Activités du cyclisme

RNCP40036 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DEJEPS — Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15462
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

11 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 11 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	13001891400015	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19210071700011	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19340099100017	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19442312500021	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19860058700010	Former et organiser l'évaluation
COMITE REGION SUD PACA DE CANOE-KAYAK	49755327100022	Former et organiser l'évaluation
CREPS REGION CENTRE	19180825200024	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE DES SPORTS DE MONTAGNE	19740068200013	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME	78444876300036	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT DE FORMATION DU VELO	53427748800019	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 11 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp40036-specialite-perfectionnement-sportif-mention-activites-du-cyclisme/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'entraînement en activités du cyclisme nécessite la possession d'un diplôme d'État figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « activités du cyclisme » permet de satisfaire à cette obligation de qualification. Cette mention est délivrée au titre de l'une des options dont la liste est ainsi définie :

- option A : « BMX » ;
- option B : « Cyclisme Traditionnel » ;
- option C : « Vélo Tout Terrain ».

ACTIVITÉS VISÉES

Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure des activités du cyclisme

Contribution à l'analyse des attentes des prescripteurs en prenant en compte les caractéristiques physiques, cognitives et psychiques des publics impliqués

Participation au temps de concertation avec les instances dirigeantes en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularités de son interlocuteur pour favoriser l'intégration de tous

Proposition d'actions dans le cadre des objectifs de la structure en activités du cyclisme en lien avec les spécificités des publics encadrés

Elaboration et partage de programmes sportifs en activités du cyclisme adaptés aux caractéristiques et besoins de chacun

Anticipation des évolutions possibles du projet d'action en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap

Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure en activités du cyclisme

Organisation des collaborations entre professionnels et bénévoles en adaptant les modalités de communication, les objectifs, les moyens et outils aux particularités de chaque membre de l'équipe pour favoriser l'intégration de tous

Gestion de la dynamique de groupe en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers

Définition des choix techniques et stratégiques

Conception de la communication adaptée aux caractéristiques singulières du public visé

Représentation de la structure auprès des différents acteurs et partenaires

Encadrement d'activités d'enseignement et d'entraînement de perfectionnement sportif en activités du cyclisme

Proposition de programme de perfectionnement sportif dans le cadre des objectifs de la structure de cyclisme adapté aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés

Définition des modes d'intervention à caractère technique adaptées au niveau de progression technique et aux caractéristiques spécifiques des pratiquants

Proposition des démarches d'entraînement adaptés aux objectifs et aux caractéristiques spécifiques des compétiteurs

Encadrement des apprentissages techniques en activités du cyclisme en prenant en compte les caractéristiques spécifiques des pratiquants

Conduite des temps de perfectionnement en activités du cyclisme en lien avec les singularités des pratiquants

Analyse les potentiels et les limites des compétiteurs en lien avec leurs spécificités

Accompagnement des compétiteurs dans l'analyse de leur pratique en adaptant les démarches et outils pédagogiques à leurs caractéristiques spécifiques

Conception interventions dans le champ de la formation en activités du cyclisme à partir des singularités des stagiaires

Mise en œuvre de situations formatives en activités du cyclisme à partir des singularités des stagiaires

Option A - BMX

Encadrement du BMX en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même

Encadrement du BMX en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers, et en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leurs singularités

Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation des activités BMX en prenant en compte les caractéristiques singulières des pratiquants

Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en BMX

Option B - Cyclisme traditionnel

Encadrement du cyclisme traditionnel en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même

Encadrement du cyclisme traditionnel en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers, et en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leurs singularités

Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation des activités de cyclisme traditionnel en prenant en compte les caractéristiques singulières des pratiquants

Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en cyclisme traditionnel

Option C - VTT

Encadrement du VTT en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même

Encadrement du VTT en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers, et en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leurs singularités

Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation des activités de VTT en prenant en compte les caractéristiques singulières des pratiquants

Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en VTT

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués
- Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous
- Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité
- Conduire une démarche d'enseignement en activités du cyclisme en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants
- Conduire une démarche d'entraînement en activités du cyclisme à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants
- Conduire des actions de formation en activités du cyclisme en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants

Option A - BMX

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en BMX
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en BMX en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en BMX tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Option B - Cyclisme traditionnel

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en cyclisme traditionnel
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en cyclisme traditionnel en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en cyclisme traditionnel tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Option C - VTT

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en VTT
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en VTT en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en VTT tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les professionnels titulaires de ce diplôme exercent au sein des associations sportives, des structures commerciales, ou des collectivités en tant que salarié ou travailleur indépendant.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du DEJEPS, spécialité « perfectionnement sportif », mention « activités du Cyclisme », option BMX, option Cyclisme traditionnel ou option VTT occupe des fonctions d'éducateur, d'entraîneur ou de moniteur de cyclisme.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité d'entraîneur en activités du cyclisme est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

Option A : BMX :

- justifier d'un niveau technique en BMX.

Option B : cyclisme traditionnel :

- justifier d'un niveau technique en cyclisme traditionnel.

Option C : VTT :

- justifier d'un niveau technique en VTT.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'État ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le domaine des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les

proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	10 200 €
Selon la branche	6 000 € – 10 578 €
Prise en charge	Branches concernées
10 200 €	Valeur par défaut · 209 branches
10 578 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEF Sport
10 000 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2029
Date de dernière délivrance possible	31/08/2030

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40036/>

Où se former

Formations référencées	14
Organismes	10
Régions couvertes	7
Prix indicatif	1 176 € – 10 549 €
Durée	269 – 1204 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	9
Organismes gestionnaires (CFA)	6
Organismes formateurs	6
Régions couvertes	5
Départements couverts	5
Organismes certifiés Qualiopi	6

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	53
Parcours menés à terme	11
Taux d'achèvement	21 %
Période	05/2025 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	68
Montant total engagé	216 015 €
Coût moyen par dossier	3 177 €
Durée moyenne	597 h
Période	03/2025 – 08/2026
France compétences	69 %
Reste à charge titulaire	30 %
France Travail	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.